

A l'intention des TMS et des responsables de milieux d'accueil

26 -03- 2012

Madame, Monsieur,

Des affirmations, non étayées scientifiquement, mais relayées par certains médias tendent à remettre en cause le bien fondé des recommandations vaccinales et contribuent à jeter le trouble chez les parents et les professionnels de première ligne.

C'est pourquoi, le Collège des pédiatres et la Direction médicale de l'ONE vous rappellent les éléments suivants:

* Les recommandations vaccinales telles que reflétées par le calendrier vaccinal de la Communauté française sont le fruit d'une réflexion continue d'experts infectiologues, pédiatres et épidémiologistes, tant au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles (PROVAC¹), qu'au niveau fédéral (**Conseil Supérieur de la Santé**²) ainsi qu'Européen (**Agence européenne des médicaments (EMEA)**) et mondial (**OMS**).

* En Belgique, la surveillance des effets secondaires des médicaments est assurée par l'**Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé**³ et le **CBIP (Centre belge d'information pharmaceutique)**⁴ qui recueillent et analysent toutes les déclarations d'effets secondaires aux médicaments (faites par les médecins ou les patients) et alertent les médecins en cas de risque d'effet secondaire important lors de l'utilisation d'un médicament⁵. Les médecins sont tenus de déclarer toute suspicion d'effet secondaire grave d'un médicament qu'ils auraient à connaître dans leur pratique. L'ONE participe à ce recueil d'information. Pour rappel un modèle de document « Signalement d'un événement médical grave suite à une

1 PROVAC :association interuniversitaire qui apporte, depuis 20 ans, ses compétences à l'organisation d'un programme structuré de vaccination en Communauté française. Ministère de la Communauté française Blvd Léopold II, 44 1080 Bruxelles

²SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement/ Conseil supérieur de la santé : Dans le but de garantir et d'améliorer la santé publique, le Conseil formule des avis scientifiques afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis impartiaux et indépendants.

³ www.fagg-afmps.be

⁴ www.cbip.be

Depuis la reconnaissance officielle du C.B.I.P., les activités du Centre sont entièrement subsidiées par le service public fédéral (SPF) Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (antérieurement Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement) qui lui apporte également une aide logistique ainsi que des informations. Le financement du Centre n'influence pas le contenu rédactionnel du site Web. Le Centre n'accepte ni ne perçoit aucun fonds publicitaire, ne fait pas de publicité et ne publie pas d'annonces. Il n'y a pas de conflit d'intérêts.

⁵ Il n'y a pas actuellement d'alerte concernant les vaccins recommandés dans le calendrier de vaccination de la Fédération Wallonie Bruxelles

vaccination » se trouve à disposition depuis 2007 sur l'Intranet de l'ONE (documents ONE- documents médico-sociaux- vaccinations) ainsi que sur le site réservé aux médecins de l'ONE. Toute déclaration peut également être faite directement à info@one.be qui le dirige vers la boîte mail de la Direction médicale⁶.

* Dans ce cadre, les informations figurant dans le **Guide de médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant**, édition 2011, restent d'actualité. Nous vous rappelons également que le document « **Vacciner ? Mieux comprendre pour décider** » réalisé et actualisé en 2010 par PROVAC, répond à la plupart des questions des parents. Des exemplaires à remettre aux parents peuvent être obtenus sur demande via le bon de commande du service « EDUS » de l'ONE.

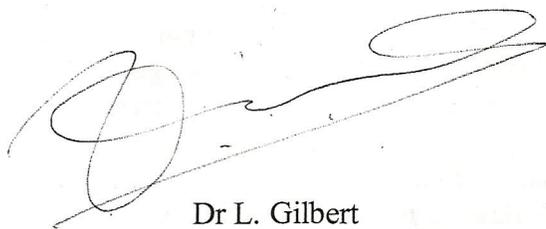
Une version pdf est également téléchargeable suivant le lien :

http://www.sante.cfwb.be/fileadmin/sites/dgs/upload/dgs_super_editor/dgs_editor/documents/Publications/vacc/2010_Brochure_Vacciner.pdf

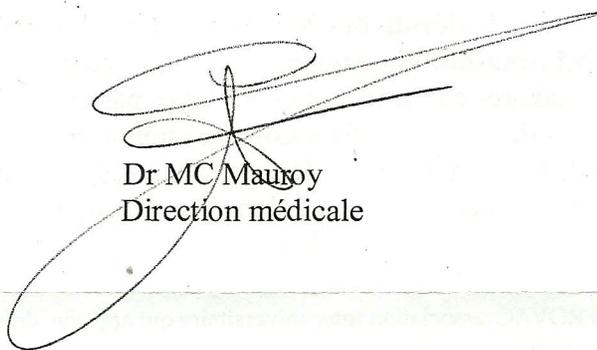
* Par ailleurs, la Direction médicale, prépare à l'intention des parents et des professionnels de première ligne, une page « Vaccination » qui sera incluse dans le site internet de l'ONE. Nous vous tiendrons informé de l'évolution de ce travail.

* Les Conseillers médicaux pédiatres et la Direction médicale restent comme d'habitude disponibles pour répondre à toute autre question dont vous ne trouveriez pas réponse dans des documents repris ci-dessus. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse générique suivante : direction.medicale@one.be

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de meilleurs sentiments.



Dr L. Gilbert
Présidente
Collège des pédiatres



Dr MC Mauroy
Direction médicale

⁶ Le bilan des déclarations auprès de l'ONE d'effets secondaires graves suite à un vaccin est le suivant : 0-3 déclarations par an à l'exception de 2009 (7 déclarations). Il s'agit pour 1/3 de réactions locales (rougeur, gonflement, abcès); pour 1/3 de malaises de type vagal et pour le 1/3 de réactions de type anaphylactique. Dans tous les cas, la guérison complète de l'enfant a été constatée.